

## AIDE A LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

### A qui ?

Aux résidents (particulier, association, agriculteur, entreprise et commune) des 74 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (cf carte).

**La haie devra se situer en zone Naturelle ou Agricole comme défini dans les documents d'urbanisme en vigueur (consultable dans votre mairie).**

### Cahier des charges (2 conditions à respecter)

- 1- Planter au **minimum 30 m** linéaire de haies bocagères.
- 2- Planter au **maximum 300 m** linéaire de haies bocagères.
- 3- Planter au **minimum 6 essences différentes** présentes exclusivement dans le tableau en **annexe**.

*Il est recommandé d'implanter les haies en rang double : plants en quinconce sur 2 lignes de plantations espacées de 50 cm à 1 m. Densité de plantation des arbres : maille de 4 à 8m / arbustes : maille de 1m. Afin de remplir tous les rôles de la haie, il est aussi recommandé de choisir des essences arbustives et arborées (en alternant la disposition dans la haie).*

### Subvention :

La subvention de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse prend en charge uniquement l'achat des plants. Le montant maximum de subvention est de 4 € / ml (**si votre projet a un coût supérieur au plafond de subvention, le coût supplémentaire est à votre charge**).

Votre dossier de projet de plantation est à déposer à la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Vous êtes ensuite informé par courrier de son acceptation. **Aucune plantation ne devra être réalisée avant réception de la notification d'acceptation du dossier.**

### Engagements du bénéficiaire :

**POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FOURNIR, en amont de la plantation :**

- un devis décrivant les travaux à engager,
- un plan de situation,
- la fiche projet entièrement complétée,
- la convention signée.

**POUR TOUCHER LA SUBVENTION, FOURNIR (après la réalisation des travaux) :**

- un RIB et les factures acquittées à la fin des travaux (un virement bancaire sera effectué dans les meilleurs délais).

**Pour plus d'informations contacter : Sébastien POLLET au 04 74 32 50 04 ou par mail : [sebastien.pollet@ca3b.fr](mailto:sebastien.pollet@ca3b.fr)**

**FICHE PROJET DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES**  
**sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**

Date de rédaction de la fiche :

**NOM - PRENOM:** \_\_\_\_\_

**ADRESSE** : \_\_\_\_\_

**TEL** : \_\_\_\_\_

\* Agriculteur                      \* Particulier                      \* Commune                      \* Association                      \* Entreprise

**Lieu de plantation de la haie**

Adresse :

**Parcelle(s) cadastrale (obligatoire)- préfixe :**      **section :**      **N° de Parcelle :**

*(Obligatoire : localiser cette plantation sur un plan à transmettre avec le dossier)*

**COMMUNE :** \_\_\_\_\_

**LIEU DIT :** \_\_\_\_\_

Type de plantation (merci de cocher la case correspondante) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ABORD D'HABITATION        | <input type="checkbox"/> BORD DE COURS D'EAU        |
| <input type="checkbox"/> ABORD DE ZONE D'ACTIVITE  | <input type="checkbox"/> EN PLEIN CHAMP             |
| <input type="checkbox"/> LE LONG DE ROUTE / CHEMIN | <input type="checkbox"/> ABORD DE BATIMENT AGRICOLE |

**NOMBRE DE METRES LINEAIRE A PLANTER :** \_\_\_\_\_

**NOMBRE TOTAL DE PLANTS ENVISAGES :** \_\_\_\_\_

**NOMBRE D'ESSENCES UTILISES :** \_\_\_\_\_

ARBRES		GRANDS ARBUSTES		PETITS ARBUSTES	
Espèces	Nombre de plants	Espèces	Nombre de plants	Espèces	Nombre de plants
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**PERIODE DE PLANTATION ENVISAGEE : (Mois / Année) :** \_\_\_\_\_

**NOM DU PEPINERISTE FOURNISSEUR DES PLANTS** : \_\_\_\_\_

**ATTENTION GARDER UNE COPIE DE CETTE FICHE**

*Cette fiche d'intention nous permettra de vous associer plus facilement aux projets de plantation, merci de remplir lisiblement chaque élément demandé pour faciliter l'enregistrement de votre dossier.*

**A renvoyer à l'attention de la Direction des Politiques Contractuelles et du Développement Rural**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse  
3 avenue Arsène d'Arsonval - CENORD - CS 88000  
01008 Bourg-en-Bresse Cedex  
ou [sebastien.pollet@ca3b.fr](mailto:sebastien.pollet@ca3b.fr)

## CONVENTION D'ENTRETIEN DE HAIES BOCAGÈRES

La présente convention régie les rapports dans le cadre de la réalisation d'un projet de plantation de haies bocagères, financé en partie par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

**ENTRE la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, représentée par son vice-Président délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt Aimé NICOLIER, 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX.**

### ET D'UNE PART

Mme, M. ....  
Demeurant à .....

**Dénommé fermier**

### ET D'AUTRE PART

Mme, M. ....  
Demeurant à .....

**Dénommé propriétaire des parcelles concernées par le projet**

**Il est convenu ce qui suit :**

### Art 1 : CAHIER DES CHARGES

Le propriétaire et/ou le fermier, désigné ci-dessus, s'engage à respecter le cahier des charges en vigueur.

### Art 2 : ENTRETIEN

Mme, M. .... prend à sa charge les travaux de plantation et d'entretien et s'engage à entretenir le linéaire de haies implanté pendant une période de 5 ans.

### Art 3 : CONTROLES

Le propriétaire et/ou fermier, désigné ci-dessus, s'engage, si besoin à permettre l'accès aux parcelles implantées.

### Art 4 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à partir de la date de plantation de la haie.

**Art 5 : REGLEMENT DES LITIGES**

Quelle que soit l'importance des litiges relatifs à l'exécution des présentes, les parties se rapprocheront préalablement à toute action susceptible d'être engagée devant le tribunal compétent.

Fait à ..... le ..... en ..... originaux

**Le propriétaire**

Signature précédée de la  
mention « lu et approuvé »

**Le fermier**

Signature précédée de la  
mention « lu et approuvé »

**La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**

Le vice-Président délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt,  
Aimé NICOLIER

<p><b>Liste des essences pour la plantation de haies.</b> Caractéristiques techniques données à titre d'information, ne remplace pas les conseils d'un professionnel.</p> <p><b>Légende :</b> Essence idéale pour les berges de cours d'eau, milieu humides. Essence adaptée aux conditions sèches. Essence donnant des fruits comestibles (cuits ou crus)</p>						
nom	type	taille	altitude	sol	autres informations utiles	
Alisier Torminal ( <i>Sorbus torminalis</i> )	Arbre	20 à 25m	<750m	frais		
Auline glutineux ou Verne ( <i>Alnus glutinosa</i> )	Arbre	25 à 30m	toute	humides voire très humides	idéal pour les berges de cours d'eau, têtard possible	
Bouleau verruqueux ( <i>Betula verrucosa</i> )	Arbre	15m	<2000m	indifférent	croissance rapide, adapté aux sols très humides	
Charme ( <i>Carpinus betulus</i> )	Arbre	jusqu'à 25m en croissance libre	plaine	frais à humides	têtard possible	
Chataignier ( <i>Castanea sativa</i> )	Arbre	20 à 30m	<1000 m	plutôt acides	têtard possible	
Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ou <i>pedunculata</i> )	Arbre	25 à 40m	<1600m	frais	têtard possible	
Chêne sessile ou rouve ( <i>Quercus petraea</i> )	Arbre	20 à 40m	<1600m	tous	supporte mieux la sécheresse que le chêne pédonculé	
Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> )	Arbre	15 à 20m	<1400m	tous	resiste bien à la sécheresse, fruits permettant de faire de l'eau de vie	
Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )	Arbre	12 à 15m	essentiellement en plaine	tous	essence mellifère, têtard possible	
Erable plane ( <i>Acer platanoides</i> )	Arbre	25m	plutôt collines et montagnes	frais, neutres		
Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> )	Arbre	jusqu'à 30m	<1800m	frais	croissance rapide	
Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> )	Arbre	20 à 30m	<1500m	neutre/calcaire	idéal pour les berges, croissance rapide, têtard possible,	
Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> )	Arbre	30 à 40m	<1800m	frais	craint la sécheresse, têtard possible	
Merisier ( <i>Prunus avium</i> )	Arbre	20 à 25m	<1700m	frais	fruits comestibles	
Noyer ( <i>Juglans regia</i> )	Arbre	20 à 25m	<1000m	sols riches frais et profond	noix comestibles, craint le gel	
Poirier sauvage ( <i>Pyrus pyrastrer</i> )	Arbre	10 à 20m	<1200m	tous	fruits comestibles, essence épineuse	
Pommier sauvage ( <i>Malus sylvestris</i> )	Arbre	15 à 20m	<1200m	sols non engorgés	croissance lente, mellifère, fruits comestibles cuits	
Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )	Arbre	20m	<1200m	frais à humides	idéal pour les berges de cours d'eau, têtard possible,	
Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia Cordata</i> )	Arbre	20 à 30m	<1500m	secs à frais mais non humides	mellifère, croissance rapide	
Saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )	Arbre	petit arbre de moins de 15m	<2000m	frais à secs	croissance rapide	

<p><b>Liste des essences pour la plantation de haies.</b> Caractéristiques techniques données à titre d'information, ne remplace pas les conseils d'un professionnel.</p> <p><b>Légende :</b> Essence idéale pour les berges de cours d'eau, milieu humides. Essence adaptée aux conditions sèches. Essence donnant des fruits comestibles (cuits ou crus)</p>							
Amélanchier commun ou à feuilles ovales ( <i>Amelanchier ovalis</i> )	Arbuste	moins de 3m	au dessus de 500m	calcaires	réservé aux coteaux du Revermont		
Aubépine monogyne ou commune ( <i>Crataegus Oxyacantha</i> )	Arbuste	épineux pouvant atteindre 10m	toute	frais à secs éventuellement humide			
Camérisier balais ou chèvrefeuille des haies ( <i>Lonicera xylosteum</i> )	Arbuste	2 à 3m, tendance grimpante	< 1800m	riches ou calcaires			
Cornouiller mâle ( <i>Cornus mas</i> )	Arbuste	moins de 7m	<1600m	secs	baies comestibles cuits		
Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	Arbuste	moins de 5m	<1600m	argileux ou calcaire	baies non comestibles		
Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )	Arbuste	Épineux de moins de 3m	<1800m	indifférent	graines entourées de poils irritants, baies comestibles cuites		
Fusain d'Europe ( <i>Euonymus europaeus</i> )	Arbuste	moins de 6m	<700m	pas trop acides	fruits toxiques, craint la sécheresse		
Houx ( <i>Ilex aquifolium</i> )	Arbuste	moins de 10m	<2000m	secs	baies toxiques		
Neprun purgatif ( <i>Rhamnus cathartica</i> )	Arbuste	moins de 5m	<1000m	calcaires	fruits toxiques, mellifère, résiste à la sécheresse		
Noisetier commun ou coudrier ( <i>Corylus avellana</i> )	Arbuste	3 à 8 m	<1700m	tous	noix comestibles, croissance rapide		
Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )	Arbuste	moins de 5m	<700m	tous	fruits comestibles cuits ou en eau de vie		
Prunier sauvage ( <i>Prunus domestica</i> )	Arbuste	moins de 10m	<1000m	neutres	fruits comestibles		
Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )	Arbuste	jusqu'à 10m	<1600m	frais à humides	très mellifère, fruits comestibles cuits, odeur désagréable		
Toëne ( <i>Ligustrum vulgare</i> )	Arbuste	moins de 5m	<1000m	surtout calcaires secs à frais	fruits toxiques, supporte la sécheresse		
Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> )	Arbuste	moins de 5m	<1500m	calcaires secs à humides	fruits murs comestibles		
Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> )	Arbuste	moins de 5m	<1500m	argileux, peu adaptées aux sols secs	fruits comestibles cuits, toxiques crus		
Sorbier des oiseaux ( <i>Sorbus aucuparia</i> )	Arbuste	15m	<2000m	plutôt frais	fruits comestibles cuits, peu tolèrent à la sécheresse		
<p>définitions</p> <p>mellifère : plantes fournissant un nectar abondant utilisé par les pollinisateurs (abeilles...)</p> <p>tétard : arbre coupé régulièrement à la même hauteur pour produire du bois de coupe de manière continue</p>							

# Carte des 75 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

